

Romagneux (1) et Virieu-le-Petit.

A peine installés dans leur ermitage, les Chartreux s'étendirent sur Romagneux et Virieu-le-Petit. Dès le ^{xii}^e siècle, ils acquirent tout ce qu'y possédaient noble Pierre de Belmont et ses frères, Aymé de Culoz et une dame nommée Agathe. En 1225, Etienne Sevorez leur donna une terre. En 1231, Geoffray Latou leur céda ses droits, et Aimé de Collonges traita avec eux au sujet de ses possessions en Sapet, Levoret, la Rivoire et Soumon. En 1233, Pierre de la Balme leur vendit une terre, Girard de la Balme une autre, et Thomas d'Esculien leur céda tout ce qu'il possédait à Romagneux. En 1237, ils acquirent de Pierre de la Balme, les fonds sis en les Chanaux et en Levoret; de 1231 à 1238, ceux que possédait la noble famille de Gresiens. En 1250, Etienne de Munet leur donna une terre. De 1280 à 1293, ils devinrent presque maîtres absolus du village de Munet. Les habitants de ce village étaient leurs taillables à miséricorde; c'est ce qui ressort des aveux de 1308 à 1370. En 1291, ils traitèrent avec Pierre de la Balme pour le bois de Tillières, et en 1299, pour les fonds de Levoret. Le 29 novembre 1293, Gui de Montluel, seigneur de Châtillon et de Champagne, leur vendit tous ses hommes et tous ses droits seigneuriaux. En 1301, ils commencèrent leurs procès contre les communautés de Virieu-le-Petit et de Romagneux au sujet des forêts et des champéages. En 1302, procès et transaction avec Pierre de la Balme au sujet du bois de Tillières. Cette même année, ils se créèrent

(1) Cette ancienne paroisse est aujourd'hui réunie à celle de Virieu-le-Petit.